



REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DU  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
AUPRÈS  
DES NATIONS UNIES  
ONE DAG HAMMARSKJOLD PLAZA, NEW YORK, N. Y. 10017  
(212) 751-9850

DISCOURS DE S. E. MONSIEUR GASTON THORN

VICE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PRONONCE AU NOM DES NEUF PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE,

LE 24 JUILLET 1980

A LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

CONSACRÉE A LA "QUESTION DE PALESTINE"

New York, le 24 Juillet 1980

Sous réserve de modifications

Monsieur le Président,

Les questions complexes qui font l'objet de la présente Assemblée Générale Extraordinaire ne sont pas, hélas, nouvelles pour notre Organisation. Elles ont été traitées à sept reprises dans les mois passés par le Conseil de Sécurité, qui en reste saisi.

Les neuf pays membres de la Communauté Européenne au nom desquels j'ai l'honneur de parler aujourd'hui ont suivi avec angoisse l'évolution de la situation dans cette région tourmentée du monde. Ils regrettent profondément le durcissement des positions des uns et des autres, alors que seuls le dialogue et la compréhension peuvent préparer les chemins de la paix.

En de nombreuses occasions, ils ont fait connaître leurs vues à cette tribune soit par leur porte-parole, soit par les chefs des délégations individuelles.

Ils estiment aujourd'hui plus que jamais nécessaire que l'Europe fasse entendre sa voix et agisse de manière plus concrète en faveur du retour de la paix. Tel est l'objectif de la déclaration publiée, le 13 juin dernier, par les neuf pays de la Communauté Européenne à l'issue du Conseil Européen de Venise.

Il est clair - et je me permets d'insister sur ce point - que la prise de position des neuf pays membres de la Communauté Européenne a pour origine profonde leur souci de promouvoir et de favoriser une solution globale du conflit Israélo-Arabe. Les Neuf sont déterminés à cet égard à favoriser toutes les initiatives positives d'où qu'elles viennent.

Mais ils estiment que les liens étroits traditionnels, les intérêts communs qui unissent l'Europe au Moyen-Orient leur commandent de s'engager dans la recherche d'une solution de paix.

Trop de passion, trop de souffrances, trop de haines se sont accumulées sur une terre qui semblait pourtant prédestinée à la concorde et à la fraternité entre ses peuples. Il est temps que cesse le langage de la violence et que s'instaure enfin un dialogue égalitaire entre toutes les parties concernées. Il est temps également de passer de la rhétorique à la négociation concrète des conditions et des modalités du rétablissement de la paix.

C'est en ce sens que doit être comprise la déclaration publiée à Venise. Il faut que cessent les ambiguïtés, que soient reconnues comme telles les réalités que jusqu'à présent nous n'avons eû que trop tendance à esquiver. Ces réalités ont pour nom l'état d'Israël et le peuple Palestinien. La solution du problème du Proche-Orient consiste

à faire vivre ensemble et à reconcilier ces deux réalités essentielles.

De l'avis des neuf pays membres de la Communauté Européenne deux principes fondamentaux commandent la recherche d'un règlement de paix global:

- le droit à l'existence et à la sécurité de tous les états de la région y compris Israël.
- la justice pour tous les peuples ce qui implique la reconnaissance des droits légitimes du peuple Palestinien.

De cette exigence fondamentale, toutes les conséquences se déduisent logiquement. En premier lieu, comme le dit la déclaration de Venise, "Tous les pays de la région ont le droit de vivre en paix dans des frontières sages, reconnues et garanties. Les garanties du règlement de paix devraient être fournies par les Nations Unies sur décision du Conseil de Sécurité et, le cas échéant, sur la base d'autres procédures mutuellement agréées. Les Neuf se déclarent disposés à participer, dans le contexte d'un règlement global, à un système de garanties internationales concrètes et contraignantes, y compris sur le terrain".

En second lieu, "Le problème palestinien, qui n'est pas un simple problème de réfugiés, doit enfin trouver une juste solution. Le peuple Palestinien, qui a conscience d'exister en tant que tel, doit être mis en mesure, par un processus approprié, défini dans le cadre du règlement

global de paix, d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination".

"La reconnaissance et la mise en oeuvre du droit à l'existence et à la sécurité <sup>d'Israël</sup> et du droit du peuple Palestinien à l'autodétermination seront à la base des négociations qui doivent mener à un règlement de paix global. Dans le cadre de ce règlement Israël devra mettre fin à l'occupation territoriale qu'il maintient depuis le conflit de 1967. ~~Un tel règlement~~ permettra également de déterminer les frontières de l'état d'Israël, frontières internationalement reconnues et garanties".

Les Neuf sont convaincus qu'aucun règlement de paix global est durable pour le Moyen-Orient n'est possible si l'occupation des territoires par la force est maintenue.

Ils sont également convaincus que les colonies de peuplement Israéliennes représentent un obstacle grave au processus de la paix. De même, reconnaissant le rôle particulièrement important que la question de Jerusalem revêt pour toutes les parties en cause, ils n'acceptent aucune initiative qui ait pour but de changer le statut de cette ville et soulignent que tout accord à son sujet devrait garantir le droit de libre accès pour tous aux lieux saints.

De l'avis des Neuf enfin, la renonciation à la violence est un préalable obligatoire à une négociation constructive. Il faut créer le climat de confiance, qui est l'élément indispensable d'une solution juste et équitable dans le conflit au Moyen-Orient.

Telles sont les bases et tels sont les principes sur lesquels les pays membres de la Communauté Européenne s'efforceront de poursuivre un règlement de paix. Ces principes s'imposent à toutes les parties concernées, donc au peuple Palestinien et à l'OLP qui devra être associée à la négociation.

Avec ces parties, les Neuf ont décidé de prendre les contacts nécessaires afin de s'informer de leur position et de pouvoir, à la lumière des résultats de cette consultation, déterminer la forme que pourrait prendre une initiative de leur part.

Avant-hier, les Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté Européenne ont arrêté les modalités pratiques de cette mission de contacts que j'aurai le privilège - et en même temps la très lourde tâche - de conduire personnellement en tant que Président en exercice de ces Ministres. Cette mission doit commencer incessamment et les Neuf sont conscients que les contacts avec les différentes parties intéressées seront empreints des sentiments d'amitié et de coopération qui caractérisent les liens traditionnels entre l'Europe et le Proche-Orient.

Monsieur le Président,

Je viens de vous exposer les positions et les préoccupations des neuf

pays membres de la Communauté Européenne sur le conflit du Proche-Orient. C'est sur ces bases que ceux-ci entendent participer à la présente session. Malheureusement, le projet de résolution qui a été diffusé ne leur paraît pas de nature à contribuer à la recherche d'une solution d'ensemble, juste et durable, qu'ils préconisent.

Comme vous le savez, les Neuf ont toujours soutenu, et continuent à soutenir vigoureusement, la résolution 242 du Conseil de Sécurité. Ils reconnaissent que cette résolution n'est pas suffisante, notamment en ce qui concerne le peuple palestinien, et ils ont à plusieurs reprises explicité leur attitude à ce sujet. Néanmoins, malgré cette lacune, les principes de base définis dans cette résolution gardent une valeur fondamentale pour tout règlement du conflit. Il serait donc essentiel que toute résolution adoptée par la présente session se réfère explicitement à la résolution 242 et ne soit pas en contradiction avec elle, ce qui serait le cas si l'on se bornait à adresser des injonctions à Israël et à l'inviter à négocier sans lui offrir les garanties indispensables à son existence.

Les Neuf détermineront leurs votes au cours de la présente session en s'inspirant des critères généraux que je viens d'exposer. Mais je voudrais exprimer l'espoir que les résultats de la présente session contribuent en fin de compte à l'apaisement plutôt qu'à la confrontation.

Monsieur le Président,

Les Neuf sont convaincus que seule la voie de la négociation permettra de rétablir la paix dans une région du monde qui n'a que trop souffert d'affrontements sanglants.

Je voudrais donc en conclusion souligner ici la volonté de l'Europe, en tant que force politique indépendante, unanime et engagée, d'agir concrètement, en faveur du retour à la paix, ce qui suppose d'abord l'instauration d'un climat de confiance, c'est à dire la renonciation à tous les extrémismes. Je m'efforcerai d'appeler tous mes interlocuteurs à la compréhension et au dialogue, convaincu de préparer ainsi le chemin de la paix.